



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 33919

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida en Côte d'Ivoire. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

La France apporte un appui significatif au système de santé ivoirien. Au sein du dispositif de coopération sanitaire, la lutte contre le sida occupe une place importante. En effet, sur le plan bilatéral, un projet du Fonds de solidarité prioritaire de 2 287 000 euros concerne l'information, le soutien au dépistage volontaire et l'aide au diagnostic. Il apporte un appui institutionnel au ministre délégué chargé de la lutte contre le sida ; il appuie les actions de prise en charge psychosociale conduites par les ONG et le développement de la recherche appliquée, en complément de l'action importante conduite par l'Agence nationale de recherche sur le sida. A l'issue de ce projet, en décembre 2004, un autre projet, en cours d'élaboration, sera mis en oeuvre, qui veillera notamment à développer des actions complémentaires de celles du Fonds mondial en matière de mise à disposition des anti-rétroviraux. Sur le plan multilatéral, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la Tuberculose et le paludisme, dont la France est le deuxième contributeur, a accordé à la Côte d'Ivoire pour les années 2004 et 2005 un crédit de 55 843 578 USD sur le volet sida. La crise récente a eu un retentissement sur la mise en oeuvre des projets (et probablement également sur la propagation de l'épidémie) mais les actions en matière de sida étant au bénéfice direct des populations, elles restent prioritaires dans le dispositif de coopération tel qu'il a été redéfini en 2003. Il est également prévu d'inclure un important volet sida dans le futur contrat de désendettement-développement qui devrait être signé avec la Côte d'Ivoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33919

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1175

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3158